



Paris, le

29 AOUT 2017

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) a adopté le 16 décembre 2016 son programme annuel d'investissements, et le renouvellement de conduites de distribution d'eau potable de 100 mm de diamètre situées dans votre quartier, sur la commune d'ATHIS-MONS, a été retenu au titre de ces travaux.

Ces canalisations ont récemment subi des fuites et doivent être remplacées sur un linéaire d'environ 220 mètres sur la rue Jean Lagrive et l'avenue du Château de Chaiges. Afin de visualiser le périmètre de l'intervention, une cartographie du chantier est accessible sur le site internet du SEDIF à l'adresse suivante : www.sedif.com/travaux.aspx.

Les travaux débuteront à partir du lundi 4 septembre pour une durée prévisionnelle de 6 semaines. La pose des nouvelles canalisations est prévue en tranchée ouverte sous chaussée.

Suivant les procédures réglementées des marchés publics, l'entreprise SOGEA IDF HYDRAULIQUE (9 allée de la Briarde – Emerainville – 77436 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2, 06.09.63.21.32) a été attributaire du marché de travaux, dans le cadre duquel sera organisée la réalisation de ce tronçon pour un coût de 107 000 € T.T.C.

Le chantier commencera par la rue Jean Lagrive (voie 1) puis se poursuivra sur l'avenue du Château de Chaiges entre l'avenue du 18 avril 1944 et la rue Jean Lagrive (voie 2). Les aménagements suivants, établis en concertation avec les services de votre commune, conçus dans le souci de limiter la gêne occasionnée aux usagers, seront nécessaires :

- la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverain au droit du chantier ;
- une déviation par la voie 2 sera mise en place lors des travaux dans la voie 1 et par la voie 1 lorsque les travaux seront voie 2 ;
- le stationnement sera interdit et considéré comme gênant au droit du chantier ;
- la circulation piétonne sera déviée sur le côté opposé aux travaux ;
- des accès sécurisés pour les riverains seront maintenus en permanence ;
- les installations de chantiers, d'emprises limitées, seront positionnées sur le parking dans le virage de la rue Jean Lagrive.

A la seule charge du service public de l'eau, les branchements particuliers existants seront repris sur la conduite neuve. Les raccordements aux extrémités du projet se feront lors d'arrêts d'eau, dont la durée ne dépassera pas 4 heures, et à des dates qui vous seront précisées ultérieurement. De même, chaque reconnexion au réseau neuf nécessitera une brève coupure d'eau de l'abonné concerné. La continuité de l'alimentation en eau ne sera pas affectée par les travaux en dehors de ces interventions ponctuelles.

Je vous remercie de votre compréhension pour ces désagréments passagers. Soyez assurés que tout est mis en œuvre pour que les chantiers du service public de l'eau potable perturbent le moins possible votre quotidien. Les investissements que réalise le SEDIF, notamment pour l'entretien et la rénovation de son réseau, permettent d'améliorer de façon continue la qualité de ce service public.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président,

André SANTINI

Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris